



Paiement factures à une société fermée

Par **FJA**, le **19/12/2012** à **18:32**

Bonjour.

J'ai actuellement une société (EIRL) qui faute de client et de contrat ne tourne pas (j'ai d'ailleurs repris un boulot comme salarié).

Le souci j'ai que j'ai encore un client qui me dois 9000€.

Est-ce que je peux fermer ma société et continuer quand même de réclamé ces 9000€ à mon ancien client par une injonction de payer via le tribunal ??

Merci d'avance de vos réponses.

Par **lexconsulting**, le **20/12/2012** à **21:37**

Bonjour

Vous pouvez, dans votre cas, soit mettre en sommeil votre activité, soit procéder à sa liquidation amiable (en tant que liquidateur vous devrez payer les charges et pourrez encaisser les sommes restant dues, et ce tant que les comptes de clôture qui feront apparaître soit un boni, soit un mali de liquidation).

Ne tardez pas cependant à engager la procédure de recouvrement (n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin sur ce point).

Plus vite vous serez fixé sur le sort de votre créance (recouvrement ou irrécouvrabilité), plus vite vous pourrez procéder à la clôture de votre entreprise.

Restant à votre disposition

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **guilhomz**, le **06/08/2014** à **10:33**

Bonjour j' ai une entreprise et je dois 10000 euros à un fournisseur. J' ai eu des écho comme quoi il ferme. Et j' ai reçu des lettres d' huissier pour payer.faut il paye cette facture ou doit je attendre ?